

Communiqué de presse de Jeunes Médecins

Vendredi 2 octobre 2020

Monsieur Véran, Jeunes Médecins ne se laissera pas faire !

Alors que le décret relatif aux nouvelles grilles de PH vient de paraître^{1,2}, Olivier Véran continue à ne pas vouloir concerter la représentation des jeunes praticiens. En ce sens, il a exclu Jeunes Médecins des groupes de suivi du Ségur de la santé qui visent notamment à définir les nouveaux statuts de praticiens hospitaliers titulaires et contractuels, et ce, alors mêmes que nous sommes représentatifs de ces statuts. Faut-il rappeler qu'Olivier Véran avait déjà été condamné par le Tribunal Administratif de Paris pour des faits similaires³.

De plus, aucune mesure du Ségur ne concerne spécifiquement les praticiens contractuels qui représentent tout de même plus 50 000 des praticiennes et praticiens des établissements publics de santé. Les jeunes médecins sont ainsi les grands oubliés du Ségur !!!

Ainsi, Jeunes Médecins vient ce jour d'entamer deux actions en justice à l'encontre d'Olivier Véran pour les motifs suivants :

- Rupture d'égalité entre les praticiens hospitaliers,
- Atteinte à la liberté fondamentale du droit syndical.

Contact presse

Emanuel Loeb
Président Jeunes Médecins
president@jeunesmedecins.fr
06 50 93 64 60

¹ <https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT000042372387>

² <https://www.legifrance.gouv.fr/loda/id/JORFTEXT000032795945/?isSuggest=true>

³ <https://www.jeunesmedecins.fr/communiqués-de-presse/le-ministre-olivier-veran-condamné-après-une-plainte-de-jeunes-medecins>